Procès-verbal de l’assemblée générale annuelle

de l’Association des propriétaires du lac Hotte

Samedi 8 juillet 2017

**Membres présents :**

Francine (secrétaire-trésorière) et Pierre Lafontaine (président)

Sébastien Hotte (vice-président) et Geneviève McClatchie

Claude-Sylvie Lemery (secrétaire d’assemblée)

Michel Larabie

Danny Rossy

Michel Lalonde

Royal Crites

Solange Hotte

Danielle Tessier et Viateur Béland

Jacques Rochette

Claude Landry et Diane Briand

Fanny Rémillard

Cosimo Cinanni

Gilbert Lamarre

Patrice Chartrand

Denise Lacelle

Clément Prévost et Chantal Gagné

**1) Accueil et collecte de la cotisation annuelle** pour ceux qui n’ont pas pu le faire avant.

**2) Mot de bienvenue du président**, Pierre Lafontaine, le président, souhaite la bienvenue aux propriétaires présents et souligne l’arrivée de quatre nouveaux propriétaires autour du lac : Lorraine et Philippe Boisonneault; Céline Pesant et Richard Coulombe; Suzane Dubé et Normand Dubois; Chantal Gagné et Clément Prévost. Il remercie Patrice Chartrand qui a accepté de tenir l’assemblée dans son garage. Il en profite enfin pour offrir, au nom de l’APDLH, ses sincères condoléances à la famille de M. Gilles Dompierre décédé au printemps dernier.

**3) Adoption de l’ordre du jour**, le président fait la lecture de l’ordre du jour et souhaite ajouter des sujets au point 7 : b) Respectdes demandes des propriétaires de la forêt voisine; c) Respect des bandes riveraines; d) Installation de numéros civiques autour du lac. Danielle Tessier propose l’adoption de l’ordre du jour.

**4) Adoption du procès-verbal de l’AGA du dimanche 10 juillet 2016**, proposée par Michel Larabie.

**5) Rapport financier au 31 décembre 2016.**

Le président explique brièvement le rapport financier pour l’année 2016. En tout, 56 membres ont versé leur cotisation annuelle. Les dépenses totales ont été de 1032,15$; il y avait en caisse un montant de 6014,01$ au 31 décembre 2016.

L’adoption du rapport financier est proposée par Danny Rossy qui en profite pour remercier les administrateurs pour leur saine gestion des fonds des membres. Adopté à l’unanimité.

1. ***Suivis des dossiers***

*a) Réparation et maintien des éoliennes*

Le président explique que la tête de l’éolienne qui est située à la plage a dû être envoyée à la compagnie basée en Alberta pour réparation. En date de la mi-juillet 2017, on attendait son retour. Cette éolienne ainsi que les deux autres autour du lac ont été installées en 2013 afin de favoriser l’aération du plan d’eau ; peu après son installation, celle de la plage a été endommagée et depuis, elle a toujours montré des signes de faiblesse. Les autres éoliennes fonctionnent bien et sont régulièrement entretenues par le président qui reçoit une précieuse aide de la part du vice-président, Sébastien Hotte. Si la tête de l’éolienne de la plage doit être changée, le coût est d’environ 800$. Sur proposition de Danielle Tessier secondée par Michel Lalonde, il a été accepté de débourser les montants requis pour la réparation. Adopté à l’unanimité.

*b) Étude du ruisseau du côté du chemin Ménard*

Suite au constat du problème d’érosion au ruisseau du chemin Ménard décelé lors de l’Étude des tributaires (présentée aux membres en 2016), l’ADPLH a demandé à l’OBV (Organismes de Bassins Versants) de faire une étude de suivi sur le terrain afin de déterminer les véritables causes de ce problème et de proposer des solutions concrètes. Suite à notre demande, la municipalité a accepté de payer les frais de cette étude à un coût d’environ 500 $.

Les conclusions de l’étude indiquent que la municipalité a une bonne part de responsabilité puisque le ponceau à l’origine du problème a été mal installé par celle-ci il y a 7 ou 8 ans. Toutefois, certaines interventions faites par des riverains n’auraient pas favorisé la situation. La municipalité a depuis fait de l’enrochement à la sortie du ponceau pour arrêter la principale source d’érosion.

L’APDLH est donc en discussion avec la municipalité afin de savoir ce qui sera fait pour corriger le problème à long terme. L’Association souhaite voir la situation s’améliorer et lors des discussions avec la municipalité, elle a offert sa collaboration afin de partager certaines tâches, sous supervision de fonctionnaires municipaux, de professionnels et/ou de membres de l’OBV. L’APDLH souhaite se mettre en mode « collaboration » dans ce dossier.

Les membres de l’Association ont réitéré leur confiance aux administrateurs de l’ADPLH et les ont appuyés dans ces démarches.

L’étude est disponible ici.

*c) Trappage des castors*

Puisque les castors peuvent endommager les environs du lac, deux d’entre eux ont été trappés le printemps dernier.

d) *Analyse d’eau*

L’Association procèdera encore cette année à des analyses d’eau pour la baignade. La collecte se fera la semaine du 11 juillet 2017. Les propriétaires seront ensuite informés des résultats dès que possible. L’année dernière, la cote A avait été obtenue, ce qui est excellent pour la baignade.

e) *Vidange collective*

Chaque année, l’Association propose une vidange collective des fosses septiques, ce qui permet à tous de bénéficier d’un rabais de 20 $. La date choisie est lundi le 11 septembre 2017. Le président confirmera la date à Épursol et les propriétaires devront ensuite contacter eux-mêmes la compagnie pour s’inscrire et se préparer à accueillir les préposés la journée choisie.

*f) Site Internet de l’ADPLH*

Le président invite les gens à consulter le site Internet de l’Association à l’adresse suivante : lachotte.squarespace.com. On peut y trouver beaucoup d’informations sur les différents projets et les résultats des analyses d’eau faites par l’APDLH. Tous les procès-verbaux s’y retrouvent ainsi que les dernières études réalisées par l’OBV RPNS dont celles sur 1. le ruisseau du chemin Ménard, 2. le projet de caractérisation des tributaires ainsi que celle sur 3. l’inventaire des plantes aquatiques réalisé ces dernières années.

*g) Mise à jour des contacts*

Le président rappelle aux propriétaires l’importance de transmettre à l’ADPLH leurs coordonnées.

*h) Comité social*

Royal Crites s’occupe activement du Comité social. Il souligne vouloir proposer, en alternance, une épluchette de maïs une année et la vente de garage l’année suivante. Une grande épluchette s’est déroulée en septembre 2016, avec succès, donc la vente de garage est proposée en 2017. Elle se tient la fin de semaine du samedi 2 et dimanche 3 septembre, à nouveau sur le terrain de Patrice Chartrand, au numéro civique 488. Tous sont invités à y participer ou à le fréquenter ! Merci à Patrice pour l’utilisation de son terrain!

**8) Varia**

a) *Respect de la limite de vitesse*

La limite de vitesse est de 30 km autour du lac : la demande est faite à tous de respecter cette vitesse et de sensibiliser les visiteurs.

b) *Respect**des demandes des propriétaires de la forêt voisine*

Les propriétaires de la forêt voisine, François et Sarah Fouquet, demandent aux propriétaires de respecter leur demande à savoir que sur leur terrain, aucun véhicule motorisé n’est accepté sauf aux propriétaires du Lac Hotte qui leur font personnellement la demande et à qui ils peuvent exceptionnellement accorder un droit de passage.

Un courriel en ce sens a été envoyé à tous les résidents du Lac Hotte l’automne dernier.

Danny Rossy et Geneviève McClatchie proposent de leur côté de réaliser une carte qui informerait les propriétaires du lieu des sentiers afin de connaître spécifiquement les sentiers qui se trouvent sur la propriété des M. et Mme Fouquet.

c) *Bandes riveraines*

Le président souligne que beaucoup d’améliorations ont été apportées du côté de la revitalisation des bandes riveraines mais il y a encore place à l’amélioration. Il souligne de plus que le règlement municipal stipule qu’il est interdit de tondre le gazon, de débroussailler et d’étendre de l’engrais sur la rive (il faut respecter la distance de 10 ou 15 mètres); il est permis d’aménager une ouverture d’une largeur de 5 mètres au maximum.

Par ailleurs, l’étude de l’an dernier rappelait aussi les actions à entreprendre afin de limiter la propagation des plantes aquatiques :

 - éviter l’arrachage du myriophylle à épi;

 - récupérer les fragments du myriophylle à épi qui flottent à la surface du lac;

- limiter l’apport d’éléments nutritifs dans le lac (contrôle des fosses septiques, castor, agriculture, tonte de gazon, engrais, etc.)

- nettoyer les embarcations qui circulent sur le lac;

- re-végétaliser les bandes riveraines ;

- effectuer un inventaire régulier des plantes dont le myriophylle à épi.

d) *Installation des numéros civiques*

Le président souligne qu’il a eu une suggestion d’un propriétaire d’ajouter les numéros civiques qui soient visibles à partir du lac afin d’améliorer la sécurité ; les membres ont trouvé la proposition intéressante. Il a été demandé au président de voir si la municipalité peut s’acquitter de cette tâche – comme cela a été fait sur le bord de la route, il y a quelques années. Sinon, le président va s’informer des prix et chaque propriétaire pourrait installer une pancarte avec son adresse visible du lac.

**8) Élection du conseil d’administration**

Les postes des trois administrateurs sont disponibles mais l’assemblée, sous la proposition de Danielle Tessier, appuyée par Michel Larabie, propose de renommer à leur poste les trois membres: Pierre Lafontaine (président), Sébastien Hotte (vice-président) et Francine Lafontaine (secrétaire). Tous acceptent de garder leur poste pour une nouvelle année. Clément Prévost offre aussi son aide aux administrateurs.

Claude-Sylvie Lemery accepte de son côté de prendre les minutes aux rencontres annuelles. (L’ADPLH remercie Claude-Sylvie pour son aide si précieuse et professionnelle)

La levée de l’assemblée est proposée à 11 h 40.